

tinuement proportionnelles et de même les quatre lignes AP, PQ, PB, PR.

Or, cette courbe s'étend des deux côtés à l'infini, et la droite HAE, qui touche le cercle en A, est son asymptote.

La proposition est que tout l'espace GRBDF, compris entre la courbe et l'asymptote étendue à l'infini, est triple du cercle générateur ACBD.

J'ai aussi la mesure des solides, des centres de gravité des portions, et de tout le reste....

CXI.

FERMAT A SÉGUIER (1).

MARDI 13 DÉCEMBRE 1661.

(Bibl. Nat. fr. 17398, f° 433.)

MONSEIGNEUR,

J'ai desia pris la liberté d'aller tout droit à vous sans me servir d'aucune recommandation estrangere pour vous demender grace et iustice pour mon fils (2). Il a depuis peu traité d'un office de con^{er} en la Chambre des requestes de ce parlement que i'ai cy devant exercé. Il vous sera, Monseigneur, iustifié par actes qu'il a l'aage et le temps de la postulation requis par les ordonnances. Et quoique son traité soit antérieur au reglement de Sa Maiesté que nous venons de recevoir, il ne restera pas, Monseigneur, de vous produire toutes les preuves qu'il exige, et d'y adiouster mesme la sousmission contenue dans ladite declaration. Je n'ai, Monseigneur, a vous demender que la dispense de la presentation qu'il vous doit faire en personne de tous ses actes aux termes de ce reglement. Je n'implore pour cela que vostre cognoissance et vostre

(1) Publiée pour la première fois par M. Charles Henry d'après l'autographe (*Recherches*, p. 70-72).

(2) Clément-Samuel, fils aîné de Fermat. Son cadet, Jean, reçut les ordres et devint archidiaire.

memoire, et ie ne doute pas que Monsieur de La Chambre ne vous fasse souvenir, Monseigneur, que mond. fils vous rendist ses respects en personne en l'année mil six cens cinquante sept, et que Monseigneur le Duc de Sulli ne vous dise quelque parolle favorable pour une famille qui vous est entierement devouée et qui vous est acquise avec toute dependance. J'attens cette seule grace de vostre bonté et suis avec tres grand respect

Monseigneur

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur

FERMAT.

A Tolose, le 13 dec. 1661.

